



Pour publication immédiate : 21/08/2017

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE LE TOUT PREMIER PARTENARIAT DU PAYS ENTRE UN ÉTAT ET DES ORGANISATIONS NATIONALES POUR ÉTENDRE L'INITIATIVE BÉNÉVOLE EFFICACE DE CLÉMENCE

L'État collabore avec l'Association nationale des avocats en droit pénal, Familles contre les peines minimum obligatoires et d'autres organisations pour étendre la possibilité d'accorder la clémence aux personnes qui la demandent grâce à une aide juridique bénévole

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui le tout premier partenariat du pays entre un État et une coalition d'organisations judiciaires afin d'étendre le programme de clémence bénévole de New York.

Ce partenariat avec l'Association nationale des avocats en droit pénal (National Association of Criminal Defense Lawyers, NACDL), avec le soutien de la Fondation pour la justice pénale (Foundation for Criminal Justice, FCJ), de Familles contre les peines minimum obligatoires (Families Against Mandatory Minimums, FAMM) et d'autres organisations, s'inspire d'un programme fédéral couronné de succès, interrompu depuis la prise de fonctions de l'administration Trump. Ce nouveau partenariat étend grandement l'initiative de clémence du Gouverneur fondée en 2015, qui a fourni des services gratuits pour le dépôt de requêtes en clémence à des personnes possédant un casier judiciaire ou incarcérées dans une prison d'État.

« Ces organisations reconnues à l'échelle nationale ont déjà prouvé leur efficacité en aidant des individus incarcérés à accéder aux ressources dont ils ont besoin pour déposer une requête en clémence, présenter des arguments démontrant leur réhabilitation et avoir l'opportunité de contribuer à la société et de la réintégrer », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Je suis fier de collaborer avec elles pour élargir les travaux de cette administration et de ses partenaires et faire un pas de plus vers un New York plus juste, plus équitable et plus bienveillant pour tous. »

En engageant davantage d'avocats bénévoles, ce partenariat fournira régulièrement des demandes de clémence de haute qualité, soumises à l'examen du Bureau du conseiller du Gouverneur (Governor's Counsel's Office). La NACDL travaillera avec le Bureau exécutif de la clémence (Executive Clemency Bureau) pour identifier ceux qui méritent une seconde chance et rendre la clémence plus accessible et plus tangible à New York.

Le Gouverneur a lancé cette initiative d'examen des demandes de clémence en 2015, avec l'aide de l'Association du barreau de la Ville de New York (New York City Bar Association), de l'Association des avocats du Comté de New York (New York County Lawyers Association), de l'Association du barreau de l'État de New York (New York State Bar Association), de la Société d'aide juridique (Legal Aid Society), des Services juridiques aux détenus de New York (Prisoners' Legal Services of New York) et de l'Association des avocats en droit pénal de l'État de New York (New York State Association of Criminal Defense Lawyers), ainsi que d'autres organisations de l'État. Le Gouverneur Cuomo s'engage dans un examen attentif et holistique des demandes de clémence, et l'aide offerte par ces avocats bénévoles a donné lieu à une hausse du nombre de requêtes solides soumises à l'examen du Gouverneur. Trois personnes représentées par un avocat bénévole dans le cadre du programme ont obtenu la clémence en 2016.

Environ 1 700 demandeurs de clémence potentiels se sont identifiés dans le cadre de ce programme, et ce nouveau partenariat avec New York augmentera le nombre d'avocats bénévoles dans l'initiative afin de venir en aide à davantage de demandeurs dans le besoin.

Dans le cadre du programme fédéral, désormais suspendu, lancé par l'Administration Obama en 2014, ces organisations ont formé près de 4 000 avocats bénévoles de diverses spécialités et sélectionné plus de 36 000 détenus fédéraux qui demandaient une assistance bénévole.

Pour en savoir plus sur le Projet de l'État et de NACDL/FAMM sur la clémence, et notamment comment s'inscrire comme bénévole, rendez-vous sur le site internet du projet : <https://stateclemency.org>.

Bien que les personnes puissent déposer une requête en clémence sans l'aide d'un avocat, l'assistance d'un avocat bénévole améliorera la qualité de la demande des détenus et permettra de présenter au mieux le bien-fondé de leur demande au Gouverneur.

Depuis 2011, le Gouverneur Cuomo a commué les peines de 10 personnes et gracié 114 individus dans le cadre d'un programme ambitieux de clémence, cherchant à identifier les personnes capables de prouver que leur réhabilitation et leur développement personnel représentent un véritable changement de caractère ou de circonstances depuis leur incarcération, afin de s'assurer que la clémence soit plus accessible et plus tangible. Il a utilisé son pouvoir de grâce pour offrir une aide inédite jusqu'alors dans le pays aux New-Yorkais condamnés pour des infractions mineures ou des délits sans violence à 16 ou 17 ans et n'ayant commis aucune infraction pendant dix ans. Il a ainsi accordé les premières grâces conditionnelles à plus de 100 New-Yorkais en décembre 2016.

Les personnes souhaitant déposer un recours en clémence doivent visiter le site Web du Gouverneur sur le recours en clémence : www.ny.gov/clemency. Le site web est une ressource centrale pour ceux qui souhaitent s'informer sur la clémence, les critères d'éligibilité, et la procédure de demande, notamment la soumission des documents de

demande de façon électronique. Les membres de la famille et les amis des personnes qui purgent des peines de prison sont encouragés à visiter le site web et à effectuer une demande de clémence au nom du membre de leur famille ou de leur ami.

Norman Reimer, Directeur exécutif de la NACDL, a déclaré : « La NACDL est fière de collaborer avec ses partenaires, la Fondation pour la justice pénale (FCJ) et Familles contre les peines minimum obligatoires (FAMM), dans un effort coordonné de recruter, former et soutenir une aide juridique bénévole à tous les détenus qui demandent la clémence. Nous félicitons le Gouverneur Cuomo et son administration d'avoir reconnu que les gens sont capables de rédemption et de réhabilitation et qu'ils méritent peut-être un nouveau départ dans la vie. »

Bret Parker, Directeur exécutif de l'Association du barreau de la Ville de New York, a déclaré : « L'Association du barreau de la Ville de New York est impatiente de poursuivre sa collaboration avec le bureau du Gouverneur sur cette initiative louable, qui traite les détenus comme des individus qui méritent, dans de nombreux cas, une seconde chance. Nous sommes ravis de la participation de la NACDL pour fluidifier le processus pour toutes les personnes concernées. »

Jennifer L. Van Ort, Directrice exécutive de l'Association des avocats en droit pénal de l'État de New York, a déclaré : « En travaillant avec nos collègues du gouvernement d'État, nous pouvons offrir plus efficacement une assistance bénévole aux personnes incarcérées dans les prisons de New York. Ce partenariat est une extension bienvenue au projet existant, qui réunira un plus grand nombre d'avocats avec des demandeurs sans ressources pour payer une assistance juridique. Grâce à davantage de formation, de mentorat et d'accès électronique aux documents des clients, ce partenariat aidera nos membres à mieux représenter les demandeurs repentis et réhabilités dans la procédure de requête en clémence de l'État. Je remercie le Gouverneur d'étendre ce programme efficace et d'être un fervent allié des New-Yorkais incarcérés. »

David Loftis, Avocat responsable du contentieux judiciaire après condamnation (Attorney-In-Charge of Post-Conviction and Forensic Litigation) à la Société d'aide juridique, a déclaré : « Nous sommes heureux de travailler avec le bureau du Gouverneur sur les affaires de clémence. Nous nous réjouissons en particulier du fait que, au cours de l'année écoulée, le Gouverneur Cuomo ait commué les peines de demandeurs méritants représentés par la Société d'aide juridique et nos partenaires bénévoles. Nous sommes ravis d'apprendre que la NACDL va se joindre aux efforts concernant la clémence, et la Société d'aide juridique est impatiente de collaborer avec eux pour attirer l'attention du Gouverneur sur les candidats qui méritent une seconde chance. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418